

■ **La Suisse, Société d'assurances contre les accidents**, à Lausanne, société anonyme (FOSC du 02.10.2003, p. 12). Statuts modifiés le 27 avril 2004. Nouvelle raison sociale: **La Suisse, Société d'assurances contre les accidents (La Suisse, Unfall-Versicherungsgesellschaft) (La Suisse, Società di assicurazioni contro gli infortuni) (La Suisse, Accident Insurance Company) (La Suisse, Sociedad de Seguros contra los Accidentes) (Die Schweiz, Unfall-Versicherungsgesellschaft) (La Svizzera, Società di assicurazioni contro gli infortuni) (La Suiza, Sociedad de Seguros contra los Accidentes)**. Nouveau but: assurance contre les accidents et la perte de gain maladie, assurance de la responsabilité civile et assurance couvrant le patrimoine, y compris la réassurance. La signature de Müller Georges, qui n'est plus administrateur, et Huber Thomas est radiée et la procuration de Braun David, Guyaz Alexandre, Hugentobler Susanne et Mathez Cédric éteinte. Progin Patrick (inscrit sans signature) n'est plus administrateur. Le vice-président Müller Paul est nommé président; le sous-directeur Duc Jean-Michel est nommé également secrétaire hors conseil; le sous-directeur Duc Francis est nommé directeur adjoint; tous trois continuent à signer collectivement à deux. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Koller Michael, de Zurich, à Herrliberg, vice-président, et Schmutz Daniel, de Herrliberg, à Zollikon.

Journal no 5143 du 18.05.2004
(02275048 / CH-550.0.058.244-3)